

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_127

**OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION
INSTALLATION AGRICOLE – LES
SENTIERS SAUVAGES – FLORIANE LE
BORGNE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 18h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 22 Juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 26

Pouvoirs : 7

Votants : 33

Résultat des votes :

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel), Birgitta RENAUDIN, Pierre BAFFERT, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe sur Guiers) ; Robert EYRAUD (Saint-Franç) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Jean-Claude BROTTTEL PATIENCE (Saint-Pierre-de-Genobroz) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz)

Pouvoirs : Evelyne LABRUDE à Anne LENFANT, Myriam CATTANEO à Pierre FAYARD, Marie José SEGUIN à Martine MACHON, Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO, Mathias LAVOLE à Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND PUGNET, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR

CONSIDÉRANT la décision communautaire du 15 décembre 2016 en faveur de l'octroi d'aides directes aux agriculteurs au travers du dispositif AIDA, et la délibération modifiant le règlement d'attribution en date du 25 juin 2018,

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'aide à l'installation agricole reçu à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT l'examen par la Commission Transitions et Agriculture réunie le 16/06/2022, et son avis favorable sur la proposition d'aide à l'installation à Les Sentiers Sauvages – Floriane LE BORGNE située à Saint-Joseph de Rivière, qui concerne une installation titre principal hors cadre familial : plantes aromatiques et médicinales avec transformation.

La Commission a émis un avis positif :

- La porteuse de projet répond aux critères d'éligibilité des aides AIDA à l'installation
- le projet présenté répond à 3 des critères soutenus pour les projets d'installation, à savoir : vente de la production en circuit court et local ; production en AB ; implication dans les structures agricoles du territoire
- sur la base de ces éléments, le montant d'aide AIDA est de 3 500 €. Ce montant respecte les limites d'aide applicables aux projets d'installation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 3 500 € au projet d'installation porté par Mme LE BORGNE,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au versement de cette subvention, après réception des pièces justificatives.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 05 juillet 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

